



46ème SALON NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE 2020

⇒ **Attention, lire attentivement ce courrier.**

I Salon Individuel

Le 46° Salon sera accueilli **du 05 au 14 juin 2020 à Orléans**,
Vernissage le 05 juin 2020

II Agenda

Le déroulement du Salon Individuel se fera en deux temps :

- Une pré-sélection sur fichiers numériques
- Une sélection sur photographies papiers des photographies retenues

III Modalités d'Envoi des Dossiers numériques

Les photographies seront téléchargées par les participants eux-mêmes, sur le site d'Objectif Image. **www.objectif-image.fr**. (onglet **SNI 2020**)
(<https://objectif-image.fr/OI/sni-2020>)

Deux onglets Couleur et Monochrome.

Il est nécessaire d'être inscrit sur le site pour avoir accès au téléchargement.

Les responsables de clubs auront accès au téléchargement de leurs adhérents inscrits.

Date limite le 16 février 2020

IV Désignation des photographies numériques

Les photographies numériques seront nommées de la façon suivante :

Titre.jpg

V Désignation des photographies argentiques

Les tirages argentiques devront être scannés ou photographiés pour être envoyés en pré-sélection. Ils seront nommés de la même façon que les photos numériques.

Titre.jpg

VI Format des photos numériques

Les images seront en JPEG, (la plus grande des dimensions doit être égale à 1920 px), d'un poids maximum de 3 Mo. Le profil colorimétrique devra être du SRGB.

VII Le Règlement

Il est joint à cette lettre,

Une liste des photos présélectionnées sera envoyée au club à compter du 05 mars et ceux-ci devront nous envoyer **la version papier avant le 20 avril 2020.**



Pour les agents de LA POSTE, non adhérent à Objectif Image, ceux-ci seront avisés par mail. Objectif Image prendra en charge l'impression et le montage sous passe-partout après réception des fichiers en haut résolution.

Les auteurs acceptent que les photographies soient publiées sur le site Internet d'Objectif Image et certifient que les photographies présentées respectent la loi concernant la propriété intellectuelle et le droit à l'image.

VIII La présentation

Les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous passe-partout 40x50 type Contrecollé d'épaisseur 8/10 mm minimum - 20/10 mm maximum, couleur Blanc.

Les photos présentées sans passe partout, avec ou sans une bordure blanche, sont acceptées à condition d'être collées sur un support 40x50 de 8 à 20/10 mm d'épaisseur. Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

A l'arrière de la photo ou du support, dans le haut à gauche dans le sens de la lecture, sera collée une étiquette disponible sur le site d'OI.

IMPORTANT

Toute photo encadrée qui ne respecte pas le règlement (présentation) ne sera pas présentée au jury.

Afin de faciliter le retour des photos, je vous demanderai de bien vouloir joindre à votre envoi **un formulaire «Colissimo»** (à retirer à la poste, non payant) rempli avec pour adresse du destinataire la vôtre et comme adresse d'expéditeur celle du club organisateur. Cela évitera au club organisateur d'avoir à remplir tous les formulaires de retour.

J'espère que vous participerez nombreux à notre salon

Pierre Soyer

OBJECTIF IMAGE

46ème SALON NATIONAL INDIVIDUEL REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les membres des associations affiliées à OBJECTIF IMAGE par l'intermédiaire de leur Association.

2 - Deux Sections sont prévues :

a) - **Monochrome**

b) - **Couleur**

3 - Dans toutes les Sections, aucun thème n'est imposé et la plus entière liberté est laissée quant au choix du sujet présenté et du procédé photographique utilisé.

4 - Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon de l'Union. De plus elles devront être libres de droits et les auteurs doivent avoir toutes les autorisations nécessaires pour exposer leurs photographies en public.

5 - Chaque Association imprimera un bordereau récapitulatif par section (disponible et pré rempli sur le site avec la liste des photographies du club présélectionnées). Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique de la part de l'Association.

6 - Pour chacune de ces deux Sections, chaque auteur ne peut présenter que **3** photographies au maximum.

7 - Afin de préserver l'homogénéité du salon, les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous passe-partout blanc 40x50 type Contrecollé 8/10mm minimum - 20/10mm maximum. Les photographies présentées sans passe partout, avec ou sans bordure blanche, doivent être collées sur un support 40x50 de 8 à 20/10 mm d'épaisseur. Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

8 - A l'arrière de la photo ou du support, dans le haut à gauche dans le sens de la lecture, sera collée une étiquette disponible sur le site d'OI.

9 - Le Jury du Salon sélectionnera les œuvres présentées à l'exposition et attribuera les récompenses.

La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury.

Si le niveau d'une section (Papier Monochrome, Papier Couleur) est jugé insuffisant, les organisateurs peuvent décider avec l'accord du jury de ne pas exposer cette section. Les décisions du Jury sont sans appel.

10 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

11 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les images monochromes et couleur papier primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union.

Cette mise à disposition se fait de la façon suivante :

Pendant les 2 premières années à compter de l'exposition initiale, le tirage sera conservé par Objectif Image

Au-delà des 2 premières années, chaque tirage sera restitué en l'état à son auteur, mais les fichiers numériques ayant servi à réaliser le tirage pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées :

- Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.
- Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai, après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.
- Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.
- La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. L'Union s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer l'Union par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours.

La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.

12 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

13 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

Pour les photos sélectionnées (tirages papier) Les envois des Associations accompagnés des bordereaux doivent parvenir à :

**Objectif Image Orléans
Chez Mr Thierry LORTRIA
2 Place VOLTAIRE, Apt 57
45100 ORLEANS**

DATE LIMITE DE RECEPTION

**Les fichiers Numériques le 16 février 2020 pour la présélection
Puis les tirages papier le 20 avril 2020 pour la sélection finale**

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des œuvres qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur aspect.

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les emballer entre **deux plaques de contreplaqué**.

Pour le téléchargement de vos images vous n'avez que **le titre à indiquer**. Votre nom, prénom et club sont reconnus automatiquement avec votre identifiant.

Obligatoire :

l'adresse de votre club dans la caisse, **pour le retour**, sur une feuille blanche, propre, prête à coller.

Afin de faciliter le retour des photos, je vous demanderai de bien vouloir joindre à votre envoi **un formulaire «Colissimo»** (à retirer à la poste, non payant) rempli avec pour adresse du destinataire la vôtre et comme adresse d'expéditeur celle du club organisateur. Cela évitera au club organisateur d'avoir à remplir tous les formulaires de retour.